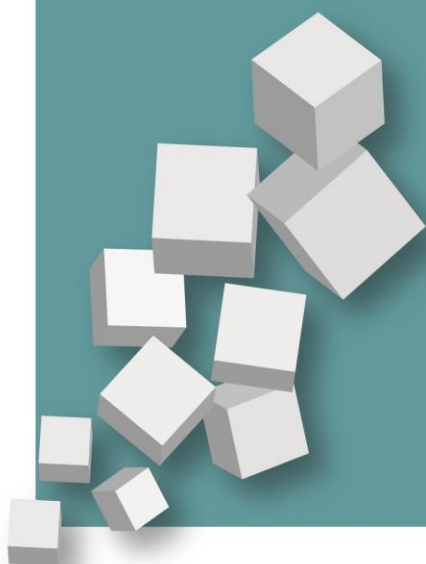


# Udaf de l'Essonne

## Rapport d'activité 2014

Assemblée générale  
11 juin 2015





---

# SOMMAIRE

---

<b>Introduction</b> .....	5
<b>Du stratégique à l'opérationnel</b> .....	6
a. Des projets de service, outils de pilotage .....	8
b. Une organisation au service du projet.....	9
<b>Le dynamisme associatif</b>	
a. L'animation du réseau.....	10
b. Le développement associatif .....	10
c. Les actions menées en 2015 .....	10
d. Le rayonnement de l'Udaf.....	15
e. La coopération et les partenariats.....	15
<b>L'activité des services</b>	
a. La protection juridique des majeurs.....	18
b. La mesure judiciaire d'aide à la gestion du budget familial.....	20
c. La médiation familiale.....	22
d. Les enquêtes sociales.....	23
e. Les Masp.....	23
f. Le microcrédit social personnalisé.....	24
<b>Perspectives</b> .....	25
<b>Les associations adhérentes</b> .....	26
<b>Les chiffres clés de l'Udaf et des associations</b> .....	28



# Introduction

Comme chaque année, nous voici à l'heure du bilan.

Parce que nous nous devons d'anticiper les évolutions, qu'elles concernent la politique familiale ou la gestion de nos services, il importe de s'arrêter régulièrement sur ce que nous avons réalisé.

Si le rapport moral porte un regard critique sur l'année qui vient de s'écouler, si le rapport d'orientation fixe le cap de l'année à venir, le rapport d'activité, quant à lui, a pour mission de faire un bilan aussi objectif que possible de l'activité d'une association. Il s'agit d'un document où sont consignées les activités réalisées par l'organisme durant l'année dans le cadre de sa mission. Il témoigne de l'accomplissement de la mission et des activités réalisées. Il permet aussi d'évaluer les avancées réalisées au cours de l'année et d'ancrer ces réalisations dans le futur.

À travers ce rapport synthétique, nous avons voulu mettre en relief les temps forts et les lignes marquantes de notre activité lors de l'année écoulée.

---

2014 a signé la mise en œuvre opérationnelle de notre plan stratégique, construit autour de quatre grands axes :

- *prendre en considération nos publics*
- *conduire de manière éclairée nos missions*
- *gérer nos services de façon performante*
- *évoluer et s'adapter : un défi institutionnel*

---

Comme nous allons le développer dans les prochaines pages, ce plan a permis de donner le cap à l'activité de tous les secteurs de l'Udaf de l'Essonne, par le déploiement des projets de service.

La nouvelle organisation de l'association a, quant à elle, contribué à l'incarnation de ce tournant stratégique et opérationnel, en intégrant la transversalité dans les actions menées, décloisonnant ainsi les services et les activités institutionnelles de l'Udaf de l'Essonne.

Si la réflexion est indispensable, l'action ne l'est pas moins.

Vous pourrez donc prendre connaissance de la vie de l'Udaf en 2014 au travers des chiffres et des éléments clés de son activité.

Nous souhaitons que, grâce à ce rapport, vous puissiez communiquer autour de ses valeurs, de ses orientations et de ses réalisations.

À noter enfin que le livret des représentations complète ce rapport, en vous donnant une vision de l'activité de l'Udaf, à travers l'activité de ses représentants, dans les diverses instances et organismes départementaux.

Bonne lecture.

---

# 2014 : du stratégique à l'opérationnel

---

En 2013, l'Udaf s'est doté d'un plan stratégique quadriennal. Il a pour objet de *donner le cap* à partir d'une vision d'avenir réaliste partagée par les membres du Conseil d'administration et les salariés.

Ces grandes orientations permettent à la direction, au travers d'une démarche participative, de définir *des objectifs réalistes* et adaptés aux évolutions de l'Udaf, du secteur et de la société, pour mettre en œuvre les projets de services afférents.

Il s'agit bien de repérer les enjeux auxquels nous sommes ou serons confrontés et de leur apporter les réponses adaptées.

Pour mémoire, il est organisé autour de quatre axes, clés de voute de notre action.

## *1er axe : prendre en considération nos publics*

L'Udaf, à la fois union d'associations et gestionnaire de services, s'adresse à de multiples publics. Leurs préoccupations sont bien entendu de natures différentes.

Pour cela, elle doit se renouveler, s'adapter continuellement, prendre en considération la spécificité de ces différentes cibles.

## *2e axe : conduire de manière éclairée nos missions*

Pour ce faire, une action importante *d'observation et d'analyse* doit être menée sur l'ensemble du territoire. C'est dans ce sens que nous avons mis en place un observatoire qui devra traiter des questions qui intéressent les familles essonniennes.

Et puis le chantier, que nous avons initié dans les services de protection des majeurs et d'aide à la gestion du budget familial, sur l'évaluation et la participation des usagers doivent participer à la mise en œuvre opérationnelle de nos ambitions dans ce domaine.

## *3e axe : gérer nos services de façon performante*

L'amélioration continue, l'optimisation du service rendu, la satisfaction des usagers et des partenaires sont autant de notions qui doivent nous amener à réfléchir et à accepter l'idée de *performance*.

La démarche qualité dans laquelle nous sommes engagés doit nous y aider. Nous devons donc la pérenniser et la développer au cours des prochaines années.

L'idée reste aujourd'hui de faire progresser cette logique de performance, en démontrant qu'elle doit également permettre une valorisation de nos ressources humaines, et dans une conception plus large des missions de notre secteur, en se réappropriant les enjeux et les représentations du travail social.

## 4<sup>e</sup> axe : évoluer et s'adapter : un défi institutionnel

Depuis une décennie, le secteur social et médico-social a connu de profonds bouleversements. En tant qu'association gestionnaire de services, l'Udaf doit s'adapter aux nouvelles obligations qui lui incombent désormais, en adaptant ses pratiques, et accepter l'impact organisationnel et managérial qui pourrait en découler.

Pour relever ce défi, l'ensemble des acteurs de l'Udaf doivent y être associés : associations adhérentes, administrateurs et collaborateurs doivent pouvoir mener ensemble une réflexion sur l'évolution de leur institution.

L'Udaf représente l'ensemble des familles du département, elle se doit de prendre en compte leurs évolutions et leurs nouveaux besoins, afin de fonder ses positions et ses réflexions sur de nouvelles réalités familiales et en finalité de pouvoir répondre au mieux à leurs besoins.

Les services quant à eux, devront s'adapter à de nouvelles données, non seulement en matière de financement mais aussi en renouvelant leurs pratiques et les enjeux de la réorganisation de l'action publique.

<h3>Prendre en considération nos publics</h3> <p>À la tête d'un réseau d'une soixantaine d'associations familiales, l'ensemble de son identité, l'Udaf est également une association gestionnaire de services sociaux et médico-sociaux. De fait, elle s'adresse au quotidien à de multiples publics : associations familiales, usagers, partenaires, financeurs...</p> <p>Parce que leurs préoccupations et leurs attentes sont différentes, l'Udaf doit s'adapter à chacun, à la fois dans ses discours et dans ses actes. Elle doit les prendre en considération dans leur spécificité et leur singularité, sans oublier que le point de mire de son action reste les familles du département, dans leur diversité et leur pluralité, ainsi que les personnes vulnérables.</p> <p>En premier lieu, ce sont des efforts en termes de proximité, de communication, de rencontres et d'échanges avec les associations, les usagers et les partenaires qui doivent être déployés. Il nous reviendra alors de cibler des problématiques prioritaires et les connaissances à acquérir pour pouvoir mener au mieux les missions qui nous sont confiées.</p> <p>Enfin, au sein du cadre législatif qui se dessine pour le secteur social et médico-social, certaines obligations, notamment en termes d'évaluation, doivent nous permettre de redéfinir notre fonctionnement et d'avoir une meilleure vision de nos processus d'action, en vue, toujours, de les améliorer.</p>	<h3>Conduire de manière éclairée nos missions</h3> <p>La gestion de plus de 2 500 mesures, confiées par les pouvoirs publics nous oblige à faire preuve d'efficacité, pour atteindre les objectifs qui nous sont fixés, non pas uniquement en termes de quantité et de productivité, mais bien en termes de qualité de service rendu et d'efficacité de la gestion. La démarche qualité dans laquelle nous sommes engagés doit nous y aider. Nous devons donc la pérenniser et la développer au cours des prochaines années.</p> <p>L'idée reste aujourd'hui de faire progresser cette logique de performance, en démontrant qu'elle doit également permettre une valorisation de nos ressources humaines et dans une conception plus large, des missions de notre secteur, en se réappropriant les enjeux et les représentations du travail social.</p>	<h3>Gérer nos services de façon performante</h3> <p>Depuis une décennie, le secteur social et médico-social a connu de profonds bouleversements. En tant qu'association gestionnaire de services, l'Udaf doit s'adapter aux nouvelles obligations qui lui incombent désormais, en adaptant ses pratiques et accepter l'impact organisationnel et managérial qui pourrait en découler.</p> <p>Pour relever ce défi, l'ensemble des acteurs de l'Udaf doivent y être associés : associations adhérentes, administrateurs et collaborateurs doivent pouvoir mener ensemble une réflexion sur l'évolution de leur institution.</p> <p>Enfin parce que l'Udaf représente l'ensemble des familles du département, elle se doit de prendre en compte leurs évolutions et leurs nouveaux besoins, afin de fonder ses positions et ses réflexions sur de nouvelles réalités familiales et en finalité de pouvoir répondre au mieux à leurs attentes.</p>	<h3>Évoluer et s'adapter : un défi institutionnel</h3>
<p>Familles Observation Adaptation Satisfaction Adaptation continue Proximité Associations Réalités Enjeux Communication Management Partenaires Personnes vulnérables Rencontres Performances Efficacité Évaluation Différences Bouleversements Financiers Valorisation Organisation Acteurs</p>	<p>Familles Personnes vulnérables Observation Associations Analyse Financeurs Différences Adaptation Échanges Enjeux Réalités Acteurs Rencontres Performances Évaluations Proximité Partenaires Amélioration continue Satisfaction Efficacité Qualité Innovation Evaluation Bouleversements Organisation Communication Evaluation Management Adaptation</p>	<p>Familles Amélioration continue Personnes vulnérables Observation Associations Proximité Satisfaction Enjeux Différences Efficacité Adaptation Échanges Communication Rencontres Performance Évaluations Réalités Qualité Partenaires Évaluation Bouleversements Organisation Valorisation Valorisation Adaptation Acteurs</p>	<p>Personnes vulnérables Adaptation Observation Associations Analyse Management Financeurs Réalités Performances Enjeux Communication Partenaires Échanges Évaluations Partenaires Amélioration continue Satisfaction Efficacité Qualité Bouleversements Valorisation Évaluation Organisation Familles Proximité Adaptation Acteurs</p>

## a) des projets de service, outils de pilotage

Si seuls les services MJPM et AGBF, en tant qu'établissements sociaux et médico-sociaux, ont l'obligation de disposer d'un projet de service, le Conseil d'administration et la direction de l'Udaf de l'Essonne ont fait le choix d'en élaborer un pour l'ensemble des services.

Pour le service de protection juridique des majeurs (MJPM) et pour celui de l'aide à la gestion du budget familial (MJAGBF), l'accent a été mis sur la prise en compte de l'utilisateur, de ses besoins et in fine de la manière de rendre effective sa parole et sa participation au sein des services.

Cela a amené les collaborateurs à mettre en perspective leurs pratiques professionnelles et à les remettre en question au regard de l'attente des usagers et des pouvoirs publics.

### Zoom sur les projets de service

Pour le service MJPM, ses actions sont guidées par quatre objectifs :

- *considérer l'utilisateur*
- *protéger le majeur*

Et pour ce faire :

- *réinterroger l'organisation du service*
- *se positionner au sein d'un réseau*

Pour servir la même volonté de modifier notre relation à l'utilisateur qui ne doit pas être un simple bénéficiaire ou « client », mais bien un individu à considérer sur un pied d'égalité, le service MJAGBF a travaillé sur les objectifs suivants :

- *promouvoir le service*
- *redéfinir la relation à l'utilisateur*
- *valoriser la responsabilité et l'expertise des professionnels*
- *rechercher la complémentarité des acteurs*

Un accent particulier a été mis sur l'accueil, en première ligne de la relation avec l'utilisateur.

Il s'agit principalement de

- *donner sens à la notion d'accueil*
- *garantir le fonctionnement et la continuité du service*

Ces projets de service, s'ils sont dans un premier temps vécus comme une contrainte pour les professionnels en prise directe avec le quotidien, deviennent en les utilisant comme outils de management, des leviers pour faire évoluer les pratiques et les fonctionnements.

La stratégie se transforme alors en objectifs puis en actions opérationnelles parfaitement intégrées aux méthodes de travail et aux ambitions de chaque collaborateur au service des usagers.

Les projets des différents services sont disponibles sur demande auprès du secrétariat général de l'Udaf de l'Essonne.



## b) Une organisation au service du projet

L'organigramme a été conçu pour servir le projet de l'Udaf de l'Essonne.

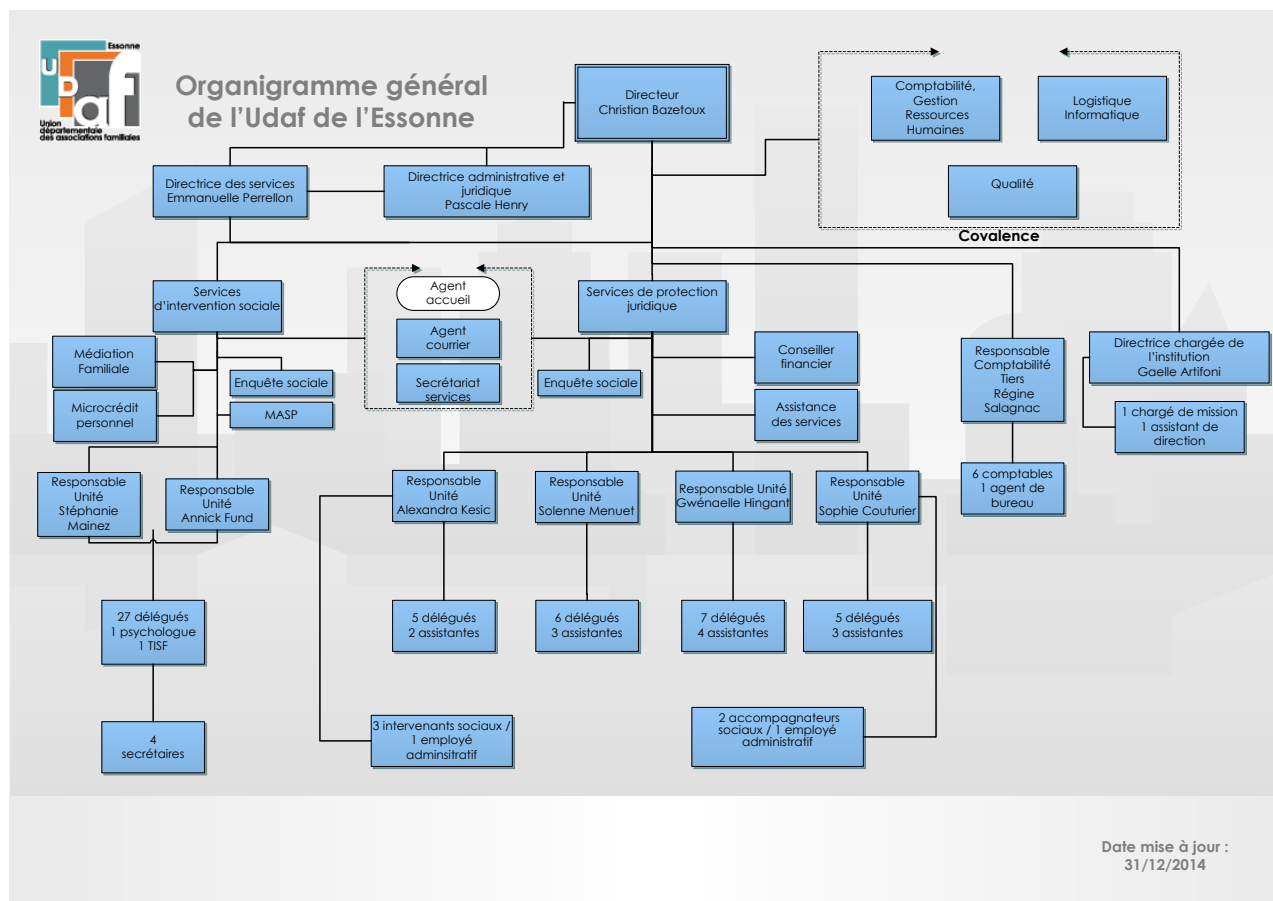
En effet, la volonté d'assurer la transversalité du pilotage des actions et l'équipe de direction a été redéployé sur de nouvelles fonctions et un périmètre allant au-delà d'un service ou d'une activité.

C'est ainsi que la directrice des services pilote la fonction managériale pour l'ensemble des services ; une fonction de direction administrative et juridique a été créée pour répondre à la complexité croissante de la réglementation, des cadres budgétaires et du redéploiement des compétences territoriale de nos interlocuteurs.

Enfin la responsabilité de la Vie associative et institutionnelle a été valorisée afin d'assurer la cohérence de l'ensemble.

Tout le personnel a été évalué en 2014 sur la base de fiches de fonctions et d'évaluation entièrement revues afin d'acter l'ensemble de ces changements.

115 salariés collaboraient aux missions de l'Udaf de l'Essonne au 31/12/2014.



## 1. Le dynamisme associatif

### a) L'animation du réseau

Une attention particulière a été portée à la communication avec les associations adhérentes, en favorisant notamment la proximité et les rencontres. Sept d'entre elles ont été rencontrées en 2014, directement dans leurs locaux, afin de mieux connaître leur environnement et leurs activités.

Par ailleurs, une journée destinée à l'ensemble des responsables d'associations, a été organisée. Les représentants de 15 associations y ont participé. Cette année, la parole a été donnée aux associations qui le souhaitent afin qu'elles présentent leurs activités et leur fonctionnement et qu'elles puissent faire part de leurs difficultés et de leurs attentes par rapport à l'Udaf et aux autres associations adhérentes. Cette rencontre a également permis aux associations d'échanger entre elles.

Autre moment de rencontre : l'assemblée générale. En 2014, 34 associations adhérentes étaient présentes ou représentées.

Les associations ont également été sollicitées pour partager leurs informations. Les lettres de l'Udaf parues en 2014 ainsi que des courriels, ont relayé des informations du réseau associatif familial. De même de nombreux articles ont été déposés par nos associations sur notre site.

### b) Le développement associatif :

L'Udaf mène une politique d'ouverture à de nouvelles associations afin de garantir une plus grande représentativité des familles qu'elle a pour mission de représenter et de défendre. Douze associations extérieures au réseau ont été rencontrées. Certaines d'entre elles seraient susceptibles d'être agréées courant de l'année 2015.

### c) Les actions menées en 2014

#### — *Le soutien aux aidants familiaux*

Depuis 2013, l'Udaf a constitué un groupe de travail constitué de six associations adhérentes œuvrant dans le champ du handicap, à savoir l'APF, Espace Singulier, l'Unafam, la Chalouette Autisme Essonne, l'Alve et l'ARPADA afin de proposer un cadre d'action commun en faveur des familles confrontées au handicap. Il s'agit de proposer à ces familles de nouveaux services ou des actions plus ponctuelles pour les accompagner et les soutenir face à leurs difficultés quotidiennes.

Cette réflexion a débouché sur le souhait de créer une plateforme d'information destinée aux aidants familiaux, à partir notamment d'un site internet, et d'une ligne téléphonique dédiée. Pour concrétiser ce projet, l'Udaf devra constituer un réseau de partenaires et jouer un véritable rôle de coordination départementale.

Au cours de l'année 2014, le service de la vie associative a rencontré l'Udaf du Maine-et-Loire qui a créé, depuis plusieurs années, un site internet et une plateforme téléphonique afin de mieux informer les familles et les professionnels. L'Udaf de l'Essonne souhaite s'inspirer de ce modèle pour créer un site Internet dédié aux aidants.

Le groupe de travail s'est donc réuni cinq fois pour construire l'architecture du site et en élaborer le contenu. Il s'agit à la fois d'un site d'information généraliste sur le thème du handicap et d'un pôle de ressources départementales délivrant des informations locales pour répondre concrètement aux besoins des aidants essonniers.

De plus, une plaquette a été élaborée pour solliciter les partenaires de l'Essonne lors du lancement du site Internet courant 2015.

La mise en ligne du site Internet est prévue pour le dernier trimestre 2015.

### — *Emprunts et crédits : le premier guide pratique d'une nouvelle collection*

L'Udaf a décidé de créer une collection de guides pratiques à destination des familles. Un guide est prévu chaque année.

S'ils doivent répondre à des besoins identifiés, des familles, ils sont aussi pensés pour être pratiques, accessibles et simples d'utilisation.

L'année 2013 a été consacrée à la réalisation de ce guide. Pour garantir la pertinence et la cohérence des informations, l'Udaf s'est appuyée sur l'expertise de ses professionnels, de ses bénévoles, intervenant dans le cadre du microcrédit social personnalisé, de ses représentants au sein de la commission de surendettement à la banque de France, mais également de la fondation Cetelem qui l'a accompagnée tout au long du projet.

Les modifications législatives de mars 2014 a fait retarder la parution du guide. Le guide « *emprunts et crédits, comment s'y retrouver ?* » a été finalement publié en juin 2014. En six mois, le guide a été diffusé à plus de 5000 exemplaires (CCAS, MDS, mairies, associations, maisons de la justice et du droit).

Par ailleurs, le partenariat avec la fondation Cetelem a permis à l'Udaf, pour les formations des représentants CCAS du mois d'octobre, de bénéficier d'un intervenant expert. Ainsi l'Ansa, Agence nouvelle des solidarités actives et l'Udaf ont co-animé la rencontre qui portait sur la maîtrise du budget familial et les leviers d'actions pour aider et accompagner les familles.

### — *Parution du deuxième guide de la collection des « guides pratique de l'Udaf de l'Essonne ».*

En février 2014, les collaborateurs de l'Udaf ont été sollicités afin de définir la thématique du second guide. C'est le thème « familles et numérique : surfer et acheter en toute sécurité » qui a été retenu.

Pour ce guide, l'Udaf s'est appuyée sur l'expertise de ses professionnels, de ses administrateurs et a pris conseil auprès de la CNIL et du pôle médias de l'Unaf.

Ainsi, « *Familles et numérique : surfer et acheter en toute sécurité* » est paru en décembre 2014 à plus de 2000 exemplaires. 800 guides ont déjà été diffusés.

En fin d'année dernière, l'Union départementale de l'UFC QUE CHOISIR Essonne s'est rapprochée de l'Udaf afin d'organiser, ensemble, une conférence-débat sur cette thématique. Cette conférence est prévue pour le premier semestre 2015.

## Zoom sur Lire et Faire lire

À travers cette action de solidarité intergénérationnelle, portée conjointement par l'Udaf et la Ligue de l'Enseignement, ce sont 224 bénévoles de plus de 50 ans qui interviennent dans près de 143 structures, que ce soit des écoles, des hôpitaux ou des crèches, pour donner aux enfants le goût de la lecture. Les chiffres de cette année témoignent de la continuité du développement de l'activité sur le département, avec une augmentation de près de 20% du nombre de bénévoles et de 12 nouvelles communes bénéficiaires. Le développement de l'activité continue grâce aux efforts démultipliés de la coordinatrice départementale de l'Udaf et du coordonnateur de la Ligue. Ils bénéficient en outre de l'appui du secrétariat général de l'Udaf pour toute la gestion administrative.

Afin d'animer le réseau de bénévoles, plus d'une vingtaine de réunions de formation, d'information et d'échanges ont été organisées tout au long de l'année par les coordinateurs. Ils diffusent également désormais mensuellement une fiche de lecture à l'ensemble des bénévoles, qui sont eux-mêmes sollicités pour apporter leur contribution et partager leurs livres préférés.

Bénévoles et instituteurs reconnaissent unanimement les bénéfices retirés par l'enfant qui se sent ainsi considéré autrement. Les lecteurs font quant à eux part du plaisir qu'ils éprouvent au contact des enfants.

Les deux pilotes de l'action ont reçu la médaille de la ville d'Évry pour l'exemplarité de l'action et de leur engagement.

---

L'Udaf de l'Essonne a organisé son troisième Trophée de l'innovation associative. Cette édition du Trophée visait à récompenser une action de lutte contre la précarité des familles.

L'appel à candidature a été diffusé à plus de 400 associations essonniennes. 31 associations y ont répondu. C'est en s'appuyant sur l'expertise de l'union départementale des CCAS de l'Essonne, partenaire de cette édition, que le jury a pu décerner, parmi les associations participantes, le Trophée, un prix « Coup de cœur » et nouveauté cette année, un prix « coup de projecteur ».

Le Trophée a été remporté par l'Association Familiale de Dourdan. Toute l'activité de l'association est tournée vers les familles en situation de précarité, que ce soit en leur offrant la possibilité d'acheter à bas prix des vêtements et divers objets, ou par le don de matériels électroménagers ou de meubles. L'association fait également de nombreux dons à des associations caritatives locales ou à l'étranger.

Le prix « coup de cœur » a été décerné à l'association Arlitéa pour son action intitulée « Insertion par la culture ». Lors d'un repas organisé en faveur des plus démunis, l'association anime un atelier d'expression littéraire en vue de valoriser leur parole et leurs écrits.

Le prix « coup de projecteur » a quant à lui, mis en lumière la Junior association Jeunesse solidaire pour son action de solidarité. L'association composée de lycéens organise des actions de solidarité en faveur d'associations caritatives et participent activement à des actions citoyennes.

La cérémonie de remise, orchestrée par le Président de l'Udaf et en présence de Madame Saget, Présidente de l'union départementale des CCAS de l'Essonne, a également permis à l'ensemble des associations participantes de se rencontrer et d'échanger sur leurs projets respectifs.

Par ailleurs l'organisation de ce Trophée avait également pour but de permettre à l'Udaf, pilote du projet, d'aller à la rencontre des associations du département, agissant dans l'intérêt des familles, et de pouvoir ainsi étendre son réseau d'associations et de partenaires.

## — Le service de parrainage de proximité

L'Udaf, qui suit plus de 600 familles au sein de son service d'aide à la gestion du budget familial (AGBF), et qui dispose d'un service de médiation familiale, est déjà un acteur reconnu dans le domaine du soutien à la parentalité et de la protection de l'enfance, sur le département. Le parrainage de proximité s'inscrit donc dans son champ de compétence et dans la continuité des activités déjà menées. En le reprenant directement à sa charge elle donne une autre visibilité au dispositif.

Dans la continuité du travail mené en 2013, le service parrainage poursuit ses actions de communication. Ses partenaires au sein du département, les mairies, le réseau associatif et le Conseil Général sont des relais essentiels de l'information.

En 2014 :

- la commission d'éthique s'est réunie à trois reprises ;
- 11 contacts de parrains potentiels ont été effectués ;
- 13 contacts avec des familles et des enfants intéressés (ou travailleurs sociaux) ont eu lieu ;
- cinq candidatures de parrainage ont été retenues ;
- six enfants attendent un parrainage ;
- trois parrainages ont été mis en place de manière effective.

L'Udaf a mis en œuvre les premiers parrainages durant l'année 2014. Par ailleurs l'Udaf doit rester à tout moment un interlocuteur privilégié de chacun des acteurs. Elle peut en effet assurer le rôle de médiateur dans la relation parrains/filleuls et parrains/parents (ou référents éducatifs, le cas échéant). Enfin, elle peut informer, conseiller les parrains et les parents des filleuls sur les contenu et les limites du parrainage, par exemple, mais aussi les aider à trouver des solutions pour résoudre les problèmes qu'ils peuvent rencontrer.

## d) Le rayonnement de l'Udaf

L'Udaf de l'Essonne est aujourd'hui représentée au sein de 42 instances départementales, où sont débattus les intérêts matériels et moraux des familles afin de contribuer, par leur participation active, à ce que ces intérêts soient convenablement pris en compte. Les représentants sont et agissent en tant qu'« *ambassadeurs permanents* » de l'Udaf, et, à ce titre, ils sont les porte-paroles officiels de ses positions et de sa politique. Souvent jugée à travers eux, l'Udaf se doit de leur apporter le soutien nécessaire à l'exercice de leur mission. C'est pourquoi, ils ont bénéficié en 2014 de diverses formations et informations dans leurs domaines d'intervention.

Il appartient ainsi à l'Udaf de désigner les personnes qui siègeront dans ces instances, conformément à ce qui est précisé dans la charte d'engagement réciproque entre l'Udaf et les représentants des familles, qui dispose que : «  *parmi les missions dévolues aux Unions d'associations familiales par le législateur, il en est une, fondamentale, qui est contenue au second point de l'article L. 211-3 du Code de l'Action sociale et des Familles, lequel dispose : « L'Union nationale et les Unions départementales des associations familiales sont habilitées à représenter officiellement auprès des Pouvoirs publics l'ensemble des familles et notamment désigner ou proposer les délégués des familles aux divers Conseils, Assemblées ou autres organismes institués par l'État, la région, le département, la commune ».*

L'ensemble de ces représentations est détaillé dans le « livret des représentations ».

## e) Partenariats et coopération

### **Les rencontres partenariales et les échanges dans le cadre de la gestion des mesures**

Les rencontres avec les juges et les rendez-vous au tribunal, au moment de l'ouverture de la mesure ou sur convocation pour le service AGBF, ont continué de croître en 2014, tout comme la participation des mandataires PJM aux audiences. En effet, les contacts du service PJM avec les tribunaux sont permanents, de l'ouverture de la mesure avec la consultation du dossier au greffe, pour solliciter une autorisation du juge des tutelles, rendre compte, informer ou accompagner la personne.

En dehors du monde judiciaire, la gestion des mesures implique également de tisser des liens au sein des divers services municipaux (logement, CCAS, état civil), mais également au niveau du Conseil Général, de la Caf et de la Préfecture, pour assurer un traitement optimal des situations.

### **Le développement du réseau des partenaires**

L'Udaf mène une véritable action de recherche de partenariats, afin de faire connaître son action et d'améliorer la prise en charge des usagers.

Des discussions avec plusieurs organismes financiers au niveau local et national, axées sur le fonctionnement des comptes des personnes protégées ou la préparation du changement lié aux nouvelles normes SEPA, ont été menées au cours de l'année. Ainsi, pour le service PJM, deux partenariats ont été mis en place avec la Caisse d'Épargne et très prochainement, le Crédit mutuel afin de permettre aux personnes protégées de conserver leur compte.

Les actions collectives menées, notamment par le service AGBF, s'inscrivent également dans cette démarche de communication et de développement du réseau. En termes de chiffres, cela représente, pour l'année 2014, 10 ateliers thématiques autour du logement, du budget, du classement de papiers, de l'endettement et du crédit ainsi que 24 sessions d'information collective. De la même façon, et uniquement pour le service de médiation familiale, ce sont 21 actions collectives auprès de 130 professionnels qui ont été menées.

### ***La participation à des manifestations et groupes de travail extérieurs***

L'Udaf est régulièrement sollicitée pour participer à des rencontres proposées par des partenaires, sur l'ensemble du département : tenue de stand lors de journées d'information et de forums; intervention lors de colloques ou de journées thématiques.

Les collaborateurs du service AGBF sont également invités régulièrement à siéger au sein de groupes de réflexion sur les impayés locatifs (le détail de cette instance est présenté dans le livret des représentations). De même, la participation de l'Udaf au sein de la Commission de coordination des actions de prévention contre les expulsions locatives (Ccapex) relève de cette dynamique partenariale.

### ***Les permanences en économie sociale et familiale***

Les collaborateurs interviennent maintenant depuis plus de cinq ans auprès des salariés du ministère des finances en Essonne, par convention et sous la forme de permanences vers lesquelles les assistantes sociales de l'institution orientent les personnes en difficultés, pour leur apporter une action éducative budgétaire ou encore les aider dans la mise en place de dossiers de demande d'aide (surendettement, FSL).



---

Covalence est un groupement de coopération qui réunissait au 31 décembre 2014, quatre Udaf (Essonne, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Eure-et-Loir).

15 collaborateurs mettent en œuvre les missions confiées à Covalence. Le siège de la structure est situé à Courcouronnes. Des collaborateurs travaillent sur les sites des Udaf.

Ce groupement de coopération a pour objet de mutualiser les fonctions dites « support ». Ces fonctions sont organisées en quatre grands pôles de compétences :

*1. Stratégie et gestion des ressources*

- La gestion des ressources humaines (du recrutement au départ du salarié)
- La gestion administrative (gestion du temps, des salaires et des congés)
- La gestion financière (gestion comptable et élaboration d'outils de gestion)

*2. Le dimensionnement et mise à disposition de moyens*

- Achats (centralisation et mutualisation)
- Informatique (adaptation de l'outils et administration réseau)
- Logistique (approvisionnement et gestion des véhicules)

*3. La qualité et l'évaluation*

Ce pôle est chargé de mettre en œuvre pour les membres :

- le pilotage des démarches qualité (Iso 9001) et la mesure de la satisfaction ;
- la démarche d'évaluation interne et externe ;
- le suivi d'activité par le biais d'indicateurs et l'évaluation des risques

*4. La communication*

- Plan de communication ;
- Identité visuelle ;
- Organisation d'évènements ;
- Supports de communication ;
- Animation de groupes de travail ;
- Relations extérieures.

Au travers de ce groupement, les membres ont exprimé d'une part la volonté de coopérer, c'est-à-dire de s'inscrire dans une ambition beaucoup plus large que celle de sa propre association.

L'Udaf du Val-de-Marne a quitté le groupement au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

## 2. L'activité des services

### a) La protection juridique des majeurs (PJM)

La maladie, le handicap, l'accident peuvent altérer les facultés d'une personne et la rendre incapable de défendre ses intérêts. Le juge peut alors décider d'une mesure de protection juridique (tutelle, curatelle...) par laquelle une autre personne l'aide à protéger ses intérêts. La protection doit être la moins contraignante possible, et en priorité être exercée par la famille. Elle distingue aussi les cas où la personne jouit encore de ses facultés mais est en grande difficulté sociale.

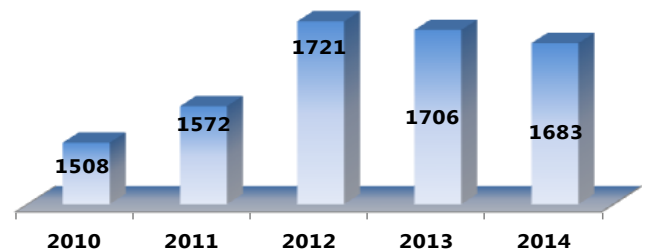
À ce titre, l'Udaf gère :

- des mesures de sauvegarde de justice, mesure de protection juridique de courte durée qui permet à un majeur d'être représenté pour accomplir certains actes ;
- des curatelles, mesure judiciaire destinée à protéger un majeur qui, sans être hors d'état d'agir lui-même, a besoin d'être conseillé ou contrôlé dans certains actes de la vie civile ;
- des tutelles, mesure judiciaire destinée à protéger une personne majeure et/ou tout ou partie de son patrimoine si elle n'est plus en état de veiller sur ses propres intérêts. Le tuteur la représente dans les actes de la vie civile.

#### L'activité générale du service

L'activité du service, a connu une progression de plus de 11% sur cinq ans concentrée essentiellement sur 2011 et 2012 (hausse du nombre de mesures nouvelles de 57% entre 2011 et 2012). Une activité stabilisée depuis 2013 pour tenir compte des indicateurs du service afin de maintenir une prestation satisfaisante pour l'utilisateur ;

Parmi ces mesures, et comme les autres années, c'est la mesure de curatelle qui reste prépondérante, à 64%.



#### La protection des personnes

Chaque personne prise en charge a un besoin différent de protection, en fonction de son degré d'autonomie, de son état de santé. Il convient donc d'adapter notre mode de fonctionnement aux besoins de chacun, en apprenant à connaître l'utilisateur.

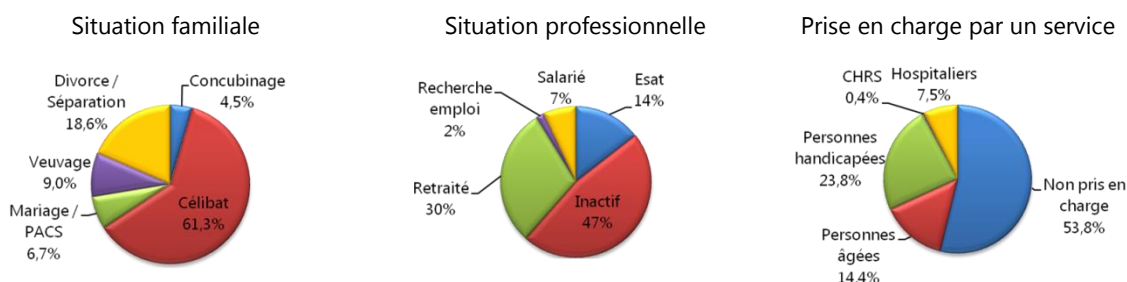
Les délégués disposent pour cela de nombreux outils, notamment ceux issus de la loi 2002-2, qui permettent de recentrer la mesure sur l'utilisateur. Le document individuel de protection est le premier, il doit permettre à l'utilisateur de définir ses attentes et ses objectifs et au délégué de fixer un cadre. De nombreux efforts sont ainsi portés sur la réalisation de ces documents :

	CA 2012	CA 2013	CA 2014
<b>DIP réalisés</b>	15%	32% ↑	54% ↑
<b>Délai de réalisation (en jours)</b>	120	99 ↓	61 ↓

En progression constante, ces chiffres doivent continuer à progresser, de la même manière que le taux de remise du livret d'accueil au premier rendez-vous qui atteint 88% en 2014.

De la même façon, les visites à domicile sont encouragées. Elles sont restées stables en 2014 par rapport à 2013, ce qui correspond à un nombre moyen de 1,62 visites par usager, y compris ceux résidant en Belgique. À noter que nous tenons cependant, pour la première rencontre, à inviter le majeur, plutôt que de se rendre chez lui, dans un souci de respect et de bienséance.

À ces visites s'ajoutent de nombreuses démarches réalisées, pour le compte de l'utilisateur, par les délégués ou les accompagnateurs et intervenants sociaux. L'ouverture des permanences dans nos locaux permet également de multiplier les rencontres, et ainsi de maintenir des liens sociaux. Ceci revêt une grande importance pour des personnes qui, comme le montre la caractérisation de la population suivie, sont souvent isolées. Ces démarches en hausse de 3 % en 2014 correspondent à un nombre moyen de 6,85 par usager.



L'accompagnement des personnes s'entend enfin de diverses manières. Il peut s'agir de l'information qui leur est donnée mensuellement lors de la remise ou l'envoi des comptes ou encore des interventions réalisées en fonction des besoins identifiés. Celles-ci peuvent avoir un caractère juridique (divorce, mise en œuvre des obligés alimentaires, actions pénales) ou concerner la situation sociale et sanitaire de l'utilisateur.

### La protection des biens

Une gestion budgétaire, financière, fiscale et patrimoniale prudente, diligente, avisée et adaptée au mandat confié et aux intérêts de la personne est menée par le délégué, secondé en interne par le service comptable, l'assistante et le conseiller financier. La séparation de l'ordonnateur de la dépense (le délégué) et du payeur (le comptable) vise ainsi à sécuriser les transactions financières relatives au portefeuille des majeurs, dont le montant cumulé s'élève à 70 403 870 € au 31 décembre 2014.

La protection des biens s'entend également en termes de gestion du patrimoine. 10% des personnes suivies sont en effet propriétaires d'un bien immobilier en pleine propriété ou en indivision. Cette gestion comprend l'entretien du patrimoine (élagage de terrain, travaux, entretien courant...), la location ou le fermage des biens ou les liquidations de communauté. Ce sont également, en 2014, 43 successions réglées, 15 ventes immobilières et 22 actions auprès des assurances (sinistre, vol...) qui ont été effectuées.

### La gestion administrative

La gestion des mesures revêt un volet administratif conséquent, que ce soit à travers la réception et le traitement du courrier des personnes suivies (111 000) ou les réponses qui sont envoyées (98 000), sans compter les appels et les courriers électroniques.

Il s'agit également de constituer les divers dossiers administratifs pour garantir l'ouverture ou le renouvellement de droits, ou encore de remplir les déclarations d'impôts sur les revenus.

### **Le suivi de l'activité**

Afin de suivre l'activité du service et dans une démarche d'amélioration continue, un tableau de bord est actualisé chaque mois et transmis aux responsables. Ces indicateurs posés sur chaque item clé de la mesure permettent de connaître en temps réel l'activité du service, notamment par rapport aux objectifs posés par la direction.

Ainsi, différents points illustrent la force de l'organisation mise en place dans l'objectif de répondre aux besoins des usagers et aux demandes des prescripteurs, comme le délai d'attribution des mesures, tombé à seulement deux jours en 2014, ou la consultation du dossier au tribunal qui a pu être organisée sur une majorité des mesures afin d'informer les mandataires des éventuelles problématiques et d'ainsi favoriser une démarche de prévention.

Cela permet également d'identifier les items sur lesquels les efforts doivent être maintenus, comme la réalisation des inventaires, ou comme nous l'avons déjà évoqué, la réalisation du DIP.

## **b) La mesure judiciaire d'aide à la gestion du budget familial (MJAGBF)**

La MJAGBF s'inscrit dans le champ de la protection de l'enfance à l'article 375-9-1 du Code Civil au titre de l'assistance éducative.

Lorsque les prestations familiales ou le RSA ne sont pas employées pour les besoins liés au logement, à l'entretien, à la santé et à l'éducation des enfants, le juge des enfants peut ordonner qu'ils soient en tout ou partie versés à une personne physique ou morale qualifiée dite « délégué aux prestations familiales ».

La MJAGBF relève d'une véritable mission éducative.

En Essonne, l'Udaf est l'organisme chargée de cette mission.

### **L'activité générale du service**

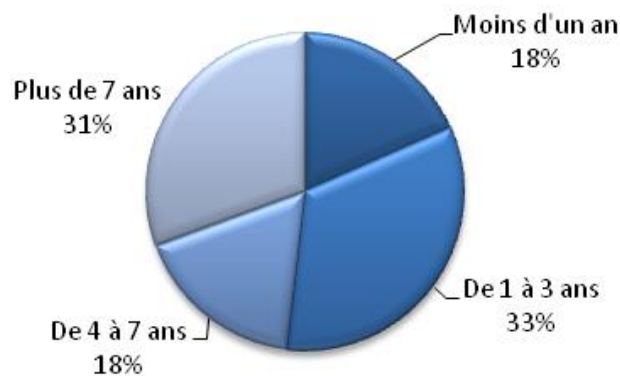
Au 31 décembre 2014, le service suivait 569 mesures. Pour la 1ère fois depuis 2007, on note une croissance positive de l'activité de 3%, conséquence, notamment des actions menées dans le cadre de la Ccapex (Comité de Coordination d'Actions de Prévention contre les Expulsions) par l'ensemble des acteurs sociaux, bailleurs et État pour lutter contre l'aggravation des situations d'impayés ou du travail mené avec les associations d'insertion du département et notamment celles, mettant en œuvre les mesures d'ASLL maintien (Accompagnement Social Lié au Logement).

De la même façon que pour le service PJM, un tableau de bord permet de suivre, chaque mois, l'activité du service. Cela a permis de mettre en avant, par exemple, les efforts qui ont été déployés pour la réalisation des DIPC, qui ont été réalisés, pour 85 % des nouvelles mesures de l'année 2014, dans un délai de trois mois. Au-delà des chiffres il est important de noter que le DIPC est devenu un véritable outil de suivi pour les délégués.

D'autres indicateurs mettent en évidence les efforts à mettre en œuvre pour atteindre nos objectifs. À titre d'exemple, considérons les délais d'ouverture moyens des mesures, qui sont en 2014 à 34 jours, alors que l'objectif est fixé à 23 jours. Il est cependant également mis en évidence que les mesures sont en revanche attribuées dans un délai légèrement inférieur au délai de 7 jours souhaité.

Les tableaux de suivi permettent également de caractériser les familles prises en charge, afin de pouvoir adapter le service rendu à ces réalités sociales et familiales. Concrètement, on peut noter que la majorité des familles sont monoparentales (57%), et que les familles suivies, ont en moyenne six enfants.

Si l'on s'attache enfin à l'ancienneté de prise en charge, on note la répartition suivante :

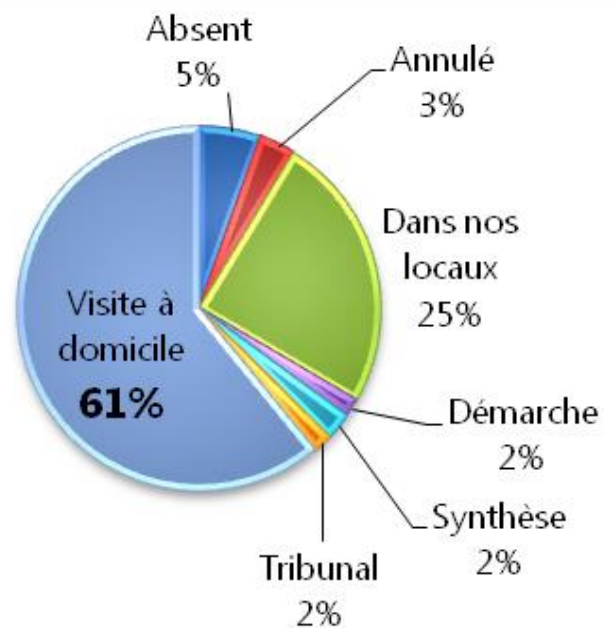


### **L'accompagnement des familles**

Chaque famille prise en charge a un besoin différent d'aide et de soutien en fonction de son degré d'autonomie et de la situation. Néanmoins, une visite à domicile mensuelle est exigée pour chacune. C'est donc le mode de rencontre le plus important comme en témoignent les chiffres :

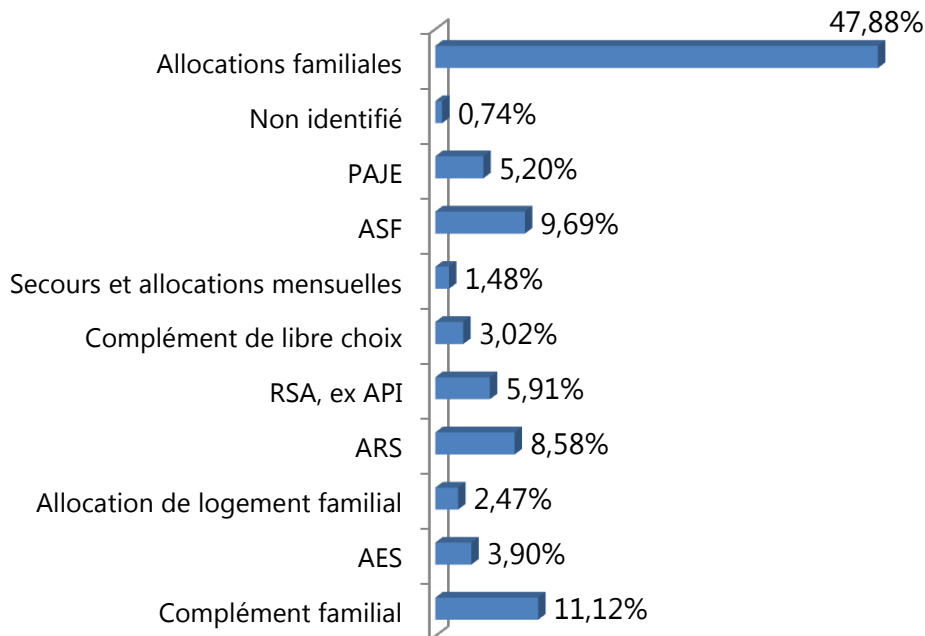
La technicienne de l'intervention sociale et familiale (TISF) et la psychologue interviennent aux côtés des délégués pour accompagner les familles, en fonction de leurs besoins.

La TISF est ainsi intervenue auprès de 35 familles sur l'ensemble de l'année. 97% des interventions à domicile portent sur le tri de document, tandis que 80% des interventions à l'extérieur concernent l'équipement du logement.



## La gestion des prestations

Dans le cadre de la mesure d'aide à la gestion du budget familial, l'Udaf perçoit les prestations des familles suivies, telles que définies ci-dessous :



35% des dépenses faites pour le compte des familles, à partir des prestations perçues, sont liées au logement. 57% des sorties d'argent, sont directement à destination des familles, afin de couvrir les dépenses courantes. En leur laissant ainsi la gestion de ces dépenses, l'objectif est de les guider vers l'autonomie.

La gestion des prestations, et plus largement de l'ensemble de la mesure, nécessite un important travail administratif, que les délégués accomplissent avec le soutien des secrétaires.

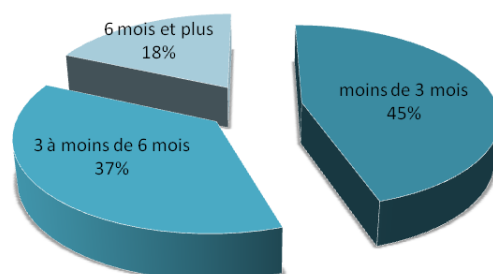
## c) La médiation familiale

En 2014, 73 médiations ont été assurées, ce qui correspond à 165 entretiens. 76% d'entre elles ont été terminées sur l'année, parmi lesquelles 55% ont abouti à un accord (écrit ou oral) et 30% à l'apaisement du conflit.

Les médiations « conventionnelles » sont majoritaires par rapport aux médiations judiciaires. Quelle que soit leur nature cependant, elles sont liées à 83% à un divorce ou une séparation.

En sus des médiations effectuées, 288 entretiens d'information préalable ont été menés par les deux médiatrices. S'ils n'ont pas donné suite à une médiation, ils ont permis, pour 40 personnes reçues, d'être réorientées vers d'autres dispositifs.

### Durée des médiations terminées



Par ailleurs, afin de faire connaître une mesure encore peu connue en dehors du monde judiciaire, un important travail de communication est mené sur le département, et sera développé dans les prochains mois, conformément aux objectifs énoncés dans le projet de service. De la même façon, et pour couvrir l'ensemble du territoire, les médiatrices continuent à assurer des permanences sur huit communes, à savoir Dourdan, Villemoisson-sur-Orge, Saint-Chéron, Marcoussis, Gif-sur-Yvette, Milly-la-Forêt, Limours et Évry.

#### d) Les enquêtes sociales

71 mesures ont été reçues en 2014 réparties comme suit :

- 52 enquêtes confiées par le juge pour enfants ;
- 11 enquêtes confiées par le juge aux affaires familiales ;
- huit enquêtes confiées par les tribunaux d'instance et juge des tutelles.

L'activité a augmenté en 2014 de plus de 22%, ce qui a entraîné une augmentation du délai d'attribution de la mesure au sein du service, passé à 10,6 jours en moyenne. Un point de vigilance sera porté sur ce point en 2015, afin de mettre en place une organisation réactive face au développement de l'activité, conformément aux orientations du projet de service.

À noter que l'ensemble des enquêtes a été réalisé dans les délais impartis par les juges.

#### e) Les mesures d'accompagnement social personnalisé (Masp)

La nouvelle convention entre le Conseil Général et l'Udaf de l'Essonne a été signée le 14 octobre 2013, pour une durée de 3 ans allant du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2016.

29 nouvelles mesures ont été prises en charge à la demande des MDS par les services de l'Udaf et ouvertes dans un délai de 21 jours pour 83% d'entre elles. Ajoutées aux mesures déjà en cours, c'est une moyenne de 36 mesures mensuelles que le service a gérée cette année.

23 mesures ont pris fin en 2014. Pour 22% d'entre elles l'objectif ou la mission donnée est atteint. 57% des mesures se transforment en mesures judiciaires.

91% des personnes suivies sont des personnes seules, avec ou sans enfant. L'impayé de loyer ou les problèmes liés au logement restent bien le motif essentiel de la mise en place d'une Masp.

Conformément aux dispositions de la loi 2002-2, il est prévu qu'un document individuel de protection (Dip) soit élaboré à l'ouverture de la mesure. La participation du bénéficiaire de la mesure est favorisée dans ce cadre notamment en recherchant son adhésion et son implication. 97% des Dip ont été réalisés pour les mesures ouvertes en 2014.

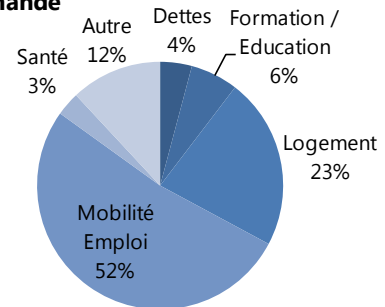
## f) Le microcrédit social personnalisé

192 demandes ont été étudiées par le service en 2014.

77% d'entre elles ont été orientées vers des dispositifs de droit commun ou un accompagnement spécifique.

Sur les 8 avis favorables prononcés par la commission de l'Udaf, sept demandes ont abouti et une est toujours en attente de décision de la banque.

Objet de la demande



### Zoom sur l'évaluation

Le service MJPM et le service AGBF sont des établissements sociaux ou médico-sociaux (ESMS). À ce titre, une autorisation d'exercer a été accordée à l'Udaf en 2010, pour une période de 15 années pendant lesquelles trois évaluations internes et deux évaluations externes devront être réalisées afin de la conserver.

Pour cela, l'Udaf de l'Essonne dispose du logiciel « Ok pilot » élaboré par l'Afnor à la demande de l'Unaf. Ce logiciel permet de garantir la traçabilité de l'ensemble des constats et des actions proposées lors de l'analyse des pratiques réalisée en groupes de travail avec les salariés sur 2012-2013. Un plan d'actions a ensuite été élaboré afin d'engager rapidement les actions prioritaires.

Afin de gagner en pertinence et en efficacité, l'Udaf a choisi de coupler ce plan d'actions avec le plan d'actions stratégique élaboré suite à la réalisation des projets de service.

En 2014, un bilan a été dressé afin d'alimenter le rapport d'évaluation interne à remettre aux autorités ayant délivré l'autorisation en octobre 2015. Une première réflexion autour des risques a été menée par les services.



## Perspectives

Nous avons relaté dans ce rapport d'activité les évènements qui ont marqué l'année 2014, ce qui a fait son quotidien. Nous avons ainsi rendu compte de notre action à nos adhérents, les associations familiales. Ils pourront ainsi juger de la pertinence de notre engagement au service des familles de notre département.

En 2014, nous avons donné une grande place à la mise en œuvre du plan stratégique afin de rendre opérationnelle nos ambitions.

Par ailleurs, nous l'avons évoqué, l'Udaf, pour répondre aux obligations afférentes aux établissements du secteur social et médico-social, s'est engagée dans la démarche d'évaluation interne. Celle-ci devrait être finalisée en 2016, par la production du rapport d'évaluation interne, qui permettra de préparer au mieux l'étape suivante, à savoir la première évaluation externe.

Nous continuerons également à nous appuyer sur notre plan stratégique, qui rappelons-le, a été pensé pour donner de la cohérence à l'ensemble des composantes de l'Institution en s'appuyant sur ses valeurs et ses missions, et en donnant à la fois un cadre général aux projets de services et aux plans d'action afférents.

Pour cela et comme nous l'indique notre plan stratégique, nous devons intégrer la notion de performance. L'amélioration continue, l'optimisation du service rendu, la satisfaction de l'utilisateur, déjà au cœur de notre action doivent nous permettre d'appréhender cette logique pour la transformer et l'adapter à notre secteur d'activité. Il faudra pour cela la faire progresser, en démontrant qu'elle doit également permettre une valorisation de nos ressources humaines, et dans une conception plus large, des missions de notre secteur, en se réappropriant les enjeux et les représentations du travail social.

L'Udaf de l'Essonne devra prendre tout cela en compte pour défendre mieux encore la pluralité des familles qu'elle représente.

En 2015, nous devons donc concrétiser l'ensemble de cette réflexion stratégique, en posant les bases de nouveaux plans d'actions, et d'une nouvelle organisation. Ils devront nous permettre de répondre à ces nouveaux enjeux économiques et sociaux.

## Les associations adhérentes

### Trois fédérations des mouvements familiaux à recrutement général

- Union départementale de la confédération syndicale des familles (UDCSF)
- Fédération des associations familiales catholiques
- Union des familles laïques de l'Essonne

### Six associations départementales à but spécifique

- Arpada - Association régionale de parents et amis de déficients auditifs de l'Île-de-France
- Unafam - Union nationale des amis et familles de malades psychiques de l'Essonne
- EFA – Enfance et famille d'adoption
- Jumeaux et plus
- APF – Association des paralysés de France
- ADVC – Association des conjoints survivants de l'Essonne

### 12 associations fédérées à un mouvement à recrutement général

- Association familiale catholique du Val-d'Yerres et des environs
- Association familiale catholique de la vallée de l'Yvette
- CSF de Sainte-Geneviève-des-Bois
- CSF de Grigny et des environs
- CSF du Clos d'Origny de Massy et des environs
- CSF le Haut Jaumeron
- Ufaval – Union des familles du Val d'Yerres
- Association familiale protestante « action et partage »
- ADF Seine
- Union des familles laïques de Longjumeau
- Union des familles laïques de Savigny-sur-Orge

### Huit associations fédérées à un mouvement familial à but spécifique

- Maison familiale horticole « l'Essonne verte »
- Maison familiale rurale du Moulin de la Planche
- APEI - Association de parents d'enfants inadaptés de la vallée de Chevreuse
- APEI les papillons blancs de l'Essonne
- La Chalouette-Autisme-Essonne (Unapei)
- Alve- Association des lieux de vie essonniers
- ADMR – Association d'aide à domicile en milieu rural d'Angerville
- ADMR - Association d'aide à domicile en milieu rural de Limours
- ADMR - Siad du Hurepoix

## Zoom sur les 31 associations non fédérées

- Association familiale d'Arpajon
- Association familiale de Bondoufle
- Association familiale de Brétigny-sur-Orge
- Appeb – Association pour la petite enfance de Bruyères-le-Châtel
- Association familiale du Clos Pérault
- Association des familles de Courcouronnes
- Association des familles de Dourdan
- Apece – Association des parents et enfants de la commune d'Épinay-sous-Senart
- Association des familles d'Évry
- Association des familles de Gometz-le-Châtel
- Association des familles de Lisses
- ACFES – Association cantonale familiale d'entraide sociale de Lardy-Janville
- Association familiale de Longjumeau
- Association des familles de Longpont-sur-Orge
- Association des familles de Massy-Antony
- Association des familles de Montgeron
- Association des familles d'Orsay
- Association « Rayons de soleil » d'Igny
- Association des familles de Pieds-noirs de Ris-Orangis et leurs amis
- Association des familles de Saint-Michel-sur-Orge
- Association des familles de Verrières-le-Buisson
- Association des familles de Viry-Châtillon
- Association des familles de Wissous
- AFAM – Association des Femmes Africaines de Massy
- Bien naître et partage
- Écolalies
- Espace Singulier
- Génération II, citoyenneté et intégration
- Nouveaux Pas
- TEMFOR
- Un sourire pour l'espoir
- Vacances et familles 91
- La voix des jeunes
- Vie enfance espoir 91

## Deux associations associées

- Association « Les chats malow »
- Association pour le couple et l'enfant

## Les chiffres clés de l'Udaf de l'Essonne

27 administrateurs  
87 sièges dans les CCAS  
42 représentations départementales  
13 représentations locales  
115 salariés  
6 600 000 € de budget de fonctionnement  
1 683 mesures de protection juridique  
569 mesures d'aide à la gestion du budget familial  
42 mesures d'accompagnement social personnalisé

## Les chiffres clés des associations

60 associations représentant 7 090 familles et 18 098 suffrages

57% de ces associations n'adhèrent pas à un mouvement familial national

Associations fédérées à recrutement général	Associations fédérées à recrutement spécifique	Associations non fédérées
11	15	34

### Leurs domaines d'activité

Lien social	Parentalité	Santé	Accès aux droits	Solidarité	Éducation scolaire
64%	62%	31%	33%	26%	21%

### Leur rayonnement

Départemental	Zone étendue	Local	Dont zone prioritaire
14	10	36	15

53 % de leurs budgets de fonctionnement proviennent de ressources propres (cotisations, vente de prestations)